



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 1873

Texte de la question

Mme Chantal Brunel appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les graves conséquences du décès d'un entrepreneur à la tête d'une société en nom propre. Avant qu'un mandataire ne soit nommé, ce qui prend quelques semaines ou mois, la société continue à la charge des membres de la famille de l'entrepreneur, qui souvent n'y travaillent pas et ne sont pas à même de s'en occuper. Quant aux salariés, la situation n'est pas claire pour eux, puisqu'il n'y a pas rupture de contrat et donc pas d'indemnités de licenciement. Elle lui demande donc s'il ne serait pas possible de combler ce vide juridique pour le bien de tous.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1873

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)